

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance 12 novembre 2013 à Entre Deux Monts

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 46
Nombre de votants : 46
Date de la convocation : 6 novembre 2013
Date d'affichage : 18 novembre 2013

* * * * *

Présents : MM. PERNOT, HUGON, WERMEILLE, BLONDEAU, GIRAUD, ROZE T., DUPREZ, SALVI, MME DEL DO, MM. BAUDOT, BREUIL, MATHIEU, DUSSOUILLEZ, MME BAILLY, M. CUSENIER, MME RAME, MM. PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, BANDERIER, BROCARD J., DONIER-MEROZ, GOYDADIN, M. CLEMENT suppléant, M. BOURGEOIS M., MME LECOULTRE, MM. MOREL J.-P., MASSON Adrien, VOISIN Jean-Marie, MME MONNIER-BENOIT, M. VERGOBY, MME SAILLARD suppléante, MM. CATTENOZ C., CATTENOZ P., MM. GAY, CART-LAMY, KEMPF, PESENTI, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, MM. CUBY A., GRAPPE Florent, suppléants, MM. DRECQ et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MM. THEVENIN, SCHNEITER, GILLET et MOREAU.

Excusés : MM. JOURDAIN, SAILLARD, MME FAIVRE, MM. VANDEWATTYNE, DOLE, BOUVET, MME HUMBERT, MLE MARTIN, M. OLIVIER, MME GUICHARDIERE, M. BESSOT, MME JEUNET, MM. PLANTARD, LOUVRIER, PETETIN, ROZE A., CICOLINI, BERTHET-TISSOT, GOULUT, MME DE LUCA, M. MOREL Gilbert, MME COMTE, M. BUIREY, MM. SAILLARD M., MENETRIER et PARIS.

Secrétaire de séance : M. Michel BOURGEOIS.

Présents à titre consultatif : MM. Olivier BAUNE et Guillaume CLOUARD.



M. BOURGEOIS accueille les membres du Conseil Communautaire.

M. PERNOT ouvre ensuite la séance et présente l'ordre du jour.

2013.8.1. Budget annexe assainissement collectif. Contrat de prêt :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Lors vote du budget, un crédit de 1.423.479 € a été prévu en recettes d'investissement au chapitre 16 emprunts. Au regard des différents marchés passés et des subventions notifiées pour la réalisation des travaux, il convient de souscrire un emprunt de 922.000 €, détaillé comme suit :

- Andelot en Montagne : 599.000 €,
- Chaux des Crotenay : 58.000 €,
- Le Larderet : 225.000 €,
- Le Moutoux : 40.000 €.

La Caisse de Dépôts propose de déposer un dossier pour un prêt d'un montant de 348.500 € correspondant à 50% du prêt relatif aux travaux réalisés à Andelot en Montagne, Chaux des Crotenay et Le Moutoux (ordre de service délivré après le 1^{er} décembre 2012). Dans le cadre de l'enveloppe 2013-2017 dédiée au secteur public local, ce prêt serait consenti au taux du Livret A avec une marge de 1%, soit 2.25% aux conditions d'aujourd'hui.

Dans l'attente de la décision de la Caisse de Dépôts sur ce prêt de 348.500 €, et après étude des trois propositions reçues pour le montant restant à emprunter, il est proposé de retenir l'offre de la Banque Populaire aux conditions suivantes :

Montant : 573.500 €

Durée : 20 ans,

Taux fixe : 3,80%,

Remboursement : trimestriel de 10.267,07 € (échéance constante et amortissement progressif du capital),

Commission et frais : néant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

 **RETIENT** l'offre de la Banque Populaire pour un prêt de 573.500 € destiné à financer les travaux d'assainissement collectif à hauteur de 50 % pour les communes d'Andelot en Montagne, Chaux des

Crotenay et Le Moutoux (soit 348.500 € en complément du prêt de la Caisse de Dépôts) et en totalité pour la Commune du Larderet (soit 225.000 €),

☞ **AUTORISE** le Président à signer le prêt avec la Banque Populaire ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.2. Budgets Assainissement Collectif et Assainissement Autonome. Admissions en non valeur :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Le Receveur-Percepteur demande l'admission en non valeur des sommes suivantes :

- Budget Général :

* Surendettement et décision d'effacement de dette :

. 25,00 € sur l'exercice 2011,

. 21,56 € sur l'exercice 2009,

. 116,68 € sur l'exercice 2007.

- Budget assainissement collectif :

* PV de carence :

. 29,00 € sur les exercices 2008 et 2009.

* Liquidation judiciaire :

. 38,65 € et 27,50 € sur l'exercice 2007.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'admission en non valeur des sommes décrites ci-dessus concernant le Budget Général et le Budget annexe Assainissement collectif,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.3. Copropriété Rue Bérard. Modification de l'état descriptif de division :

Rapporteur : M. Yves SALVI

Par délibération du 5 juin 2012, le Conseil Communautaire avait approuvé le principe de devenir propriétaire de locaux destinés au transfert de ses services dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment situé, rue Victor Bérard à Champagnole, par la SCP Parc du Vallon. Cette décision ayant été confirmée par délibération du 5 mars 2013, le contrat de vente en l'état futur d'achèvement a été signé le 26 avril 2013.

La répartition des lots de copropriété, arrêtée lors de la signature de l'acte notarié, a été modifiée pour tenir compte notamment des demandes de la Chambre d'agriculture :

- création d'une partie privative au rez-de-jardin pour l'aménagement de vestiaires (création du lot n°55),

- lots n°13 et 14 supprimés au premier étage et découpés et remplacés par les lots n°46 à 53, 55 et 56.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer le modificatif de l'état descriptif de division de la copropriété 3, rue Victor Bérard.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la modification de la répartition des lots de copropriété du Bâtiment acquis par la Communauté de Communes, situé 3 rue Victor Bérard à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le modificatif de l'état descriptif de division de la copropriété ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.4. Extension du réseau fibre optique. Fonds de concours :

Rapporteur : M. Yves SALVI

Une grande partie des bâtiments publics de la Commune de Champagnole est reliée par un réseau de fibre optique (Hôtel de Ville, Bibliothèque, Cité Javel, locaux actuels de la Communauté de Communes, Oppidum, Crèche et Champa loisirs). Cette infrastructure, installée à chaque nouvelle construction, permet de mutualiser les moyens en terme d'informatique, mais également de téléphonie.

Afin d'étendre ce réseau au bâtiment situé rue Victor Bérard, il est nécessaire de réaliser des travaux de terrassement, génie civil et pose de fibre optique. Le coût s'élève à 18.023 € HT.

Dans le cadre de la mutualisation du service informatique, il est proposé au Conseil d'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9.011,50 € à la Commune de Champagnole, maître d'ouvrage des travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** dans le cadre de la mutualisation du service informatique avec la Commune de Champagnole, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9.011,50 € pour la réalisation des travaux d'extension de la fibre optique au Bâtiment situé rue Victor Bérard,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.5. Contrats d'assurances :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération en date du 11 juin 2013, le Conseil a approuvé la création d'un groupement de commandes réunissant la Commune de Champagnole, la Communauté de Communes et le Centre Communal d'Action Sociale concernant le renouvellement des contrats d'assurances.

Après un audit, le cabinet spécialisé PROTECTAS a établi le cahier des charges utile à la consultation d'entreprises. Conformément au Code des Marchés Publics (CMP), une procédure formalisée d'appel d'offres a été engagée. Les prestations ont été divisées en cinq lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot 2 : Responsabilité et risques annexes,
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes,
- Lot 4 : Risques statutaires du personnel,
- Lot 5 : Protection juridique des agents et élus.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, composée de représentants des trois collectivités s'est réunie une première fois le 2 octobre dernier afin de procéder à l'ouverture des plis. Une seconde réunion a eu lieu le 25 octobre afin de déterminer les attributaires après présentation du rapport d'analyse par le cabinet PROTECTAS.

Lors de cette réunion, la CAO a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 : Cabinet Piauly MMA,
- Lot 2 : Cabinet Piauly MMA,
- Lot 3 : Groupama Grand Est
- Lot 5 : Sarre Moselle/Protexia.

Pour le lot 4, Risques statutaires du personnel, la CAO se prononcera lors d'une séance ultérieure.

Suite la décision de la CAO, conformément à l'article 8 du CMP, la commune de Champagnole, en sa qualité de coordinateur, a attribué le marché public de prestations d'assurances à conclure avec les sociétés retenues pour les lots 1,2, 3 et 5, le 29 octobre dernier.

Il est donc demandé d'autoriser le Président à signer les contrats avec les sociétés d'assurance retenues.

M. PERNOT rappelle l'intérêt de la démarche de mise en concurrence. Il regrette cependant que certaines compagnies n'aient pas autorisé leurs agents locaux à intervenir dans l'appel d'offre.

M. MATHIEU précise que l'intérêt est d'avoir aujourd'hui, des garanties adaptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les contrats d'assurance avec les sociétés retenues lors de la séance de la CAO du groupement et désignées ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

☞ **PREND ACTE** de l'attribution ultérieure du lot 4 : Risques statutaires du personnel,

2013.8.6. Avenant au contrat Enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

Rapporteur : Mme Véronique DEL DO

Lors du renouvellement de la convention de gestion du Relais Assistantes Maternelles avec la Mutualité Française pour l'année 2013, le Conseil avait approuvé l'extension du service de 1 à 1,10 équivalent temps plein (ETP) afin d'étendre le service par des permanences et temps de jeux sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy.

A cet effet, l'agrément de la CAF du Jura a été porté à 1,1 Equivalent Temps Plein avec effet au 1^{er} janvier 2013. Afin d'intégrer cette évolution dans le contrat Enfance-Jeunesse actuellement en cours et permettre le versement de l'aide de la CAF correspondant à l'augmentation d'activité, un avenant à ce contrat doit être signé.

Il est proposé au Conseil d'approuver la signature de l'avenant.

Mme DEL DO précise que l'essai réalisé avec la CC du Plateau de Nozeroy en 2013 devrait être renouvelé en 2014 avec une extension à 1,25 voire 1,5 Equivalent Temps Plein, sachant que la CAF poursuivra son accompagnement financier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la signature d'un avenant au contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de prendre en compte l'extension du service du Relais Assistantes Maternelles au territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.7. ZA Sirod. Achat de terrains :

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

La commune de Sirod a initié l'aménagement d'une zone artisanale de 5 lots dans le prolongement du secteur accueillant déjà des locaux artisanaux à proximité du stade. Avec le développement de l'entreprise Baud-Dimep, et les nouvelles installations dans ce secteur (Escaliers Girard notamment), l'emprise foncière totale s'élève à plus de 3 ha et dépasse manifestement le cadre communal.

Il est donc proposé de conférer à cet espace le caractère de zone d'activité intercommunale. A cet effet, la Communauté de Communes doit se rendre acquéreur des terrains restants à céder, de la voirie et des espaces dédiés aux équipements communs actuellement propriétés de la Commune de Sirod. Conformément au principe appliqué lors des acquisitions précédentes, et notamment sur la ZA La Planchette à Champagnole, il est proposé au Conseil d'approuver les acquisitions de terrains aux conditions suivantes :

- parcelles ZD n°698, 701, 144, 176, 173 et 177 : voirie au prix de l'euro symbolique,
- parcelle ZD n°131p (1.300 m² à découper : emprise d'une réserve incendie à créer) au prix de 1,00 € HT le m², soit 1.300 €,
- parcelle ZD n°179 (lot 4) d'une surface de 1.563 m² au prix de 2,00 € HT le m², soit 3.126 € (terrain à viabiliser),
- parcelles ZD n°174 et 180 (lot 5) d'une surface de 1.910 m² au prix de 4,50 € HT le m², soit 8.595 € (terrain viabilisé),

Le montant total de cette acquisition de terrains à la Commune de Sirod s'élèverait à 13.022 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **CONFERE** à la Zone artisanale de Sirod, au vu de l'importance de son emprise foncière, le caractère de Zone d'Activités Intercommunales

☞ **APPROUVE** dans ce cadre, l'acquisition des terrains de la Zone artisanale de Sirod désignés ci-dessus pour un montant 13.022 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'Acte Notarié ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

M. GUINCHARD remercie le Conseil Communautaire de ce vote.

2013.8.8. Groupe scolaire de La Fresse. Résiliation du contrat d'assistance à Maître d'Ouvrage :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le SIVOS de la Fresse avait désigné le cabinet ACE BTP pour l'accompagner dans le projet de construction du groupe scolaire par un contrat d'assistance à maître d'ouvrage d'un montant de 26.912 € HT. Cette mission comprenait un accompagnement de la collectivité depuis la définition des ouvrages jusqu'à fin de la garantie de parfait achèvement. La Communauté de Communes dispose en effet de services permettant de conduire ce projet en relation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il convient donc de résilier le contrat pour motif d'intérêt général conformément à l'article 100 du code des marchés publics. Cette résiliation entraîne l'application d'une indemnité calculée sur la base du montant de marché restant à payer. A défaut de taux fixé dans les pièces du marché, un taux de 5 % sera appliqué à ce montant (article 33 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles).

Au regard des missions effectuées et des factures présentées, l'indemnité s'élève à 1.069,80 €.

Il est donc proposé au Conseil de résilier le contrat avec ACE BTP et approuver le montant de l'indemnité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la résiliation pour motif d'intérêt général, du contrat d'assistance à maître d'ouvrage avec le Cabinet ACE BTP signé avec le SIVOS de la Fresse dans le cadre de la construction du Groupe Scolaire,

☞ **FIXE** à 5% le taux à appliquer au montant du marché restant à payer, soit 1.069,80 €.

☞ **AUTORISE** le Président à signer que tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.9. Groupe scolaire de la Fresse. Achat de terrain au SIVOS :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Depuis l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012, la Communauté de Communes est compétente en matière de création, extension, rénovation et entretien de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de son territoire. Le projet initié par le SIVOS de la Fresse est donc désormais conduit par la Communauté de Communes maître d'ouvrage.

Au cours de l'instruction de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, les services de la Préfecture ont demandé que le terrain appartienne au maître d'ouvrage. La subvention de l'État ayant été accordée par arrêté du 27 août 2013 et le permis de construire délivré le 11 octobre dernier, il convient donc de se prononcer sur l'acquisition par la Communauté de Communes du terrain nécessaire au projet.

Le projet de cession à l'euro symbolique porte sur le terrain actuellement propriété du SIVOS de la Fresse, situé sur le territoire de la Commune de Saint Germain en Montagne et cadastré section ZE n°91, d'une surface de 71 a 96 ca, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur. Ce projet a été approuvé par le Comité Syndical du SIVOS réuni le 29 octobre dernier.

Il est donc proposé d'approuver cette acquisition aux conditions énoncées et autoriser le Président à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

M. CYBY A. demande comment est gérée la création de la voirie d'accès. M. HUGON précise que cet accès existe déjà, par la Route Départementale et la voie communale existante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique auprès du SIVOS de La Fresse, du terrain cadastré section ZE n° 91 d'une surface de 71 a 96 ca, situé à Saint Germain en Montagne, sur lequel doit s'implanter le Groupe scolaire de la Fresse,

☞ **PREND ACTE** du règlement des frais notariés par la Communauté de Communes, acquéreur du terrain,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'Acte Notarié ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2013.8.10. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ajustement des objectifs :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Par courrier du 5 juillet, reçu le 10 juillet dernier, Madame la Présidente de la Région, a fait part de la décision de l'assemblée régionale sur les modalités de prolongation des contrats de Pays. Ces contrats, prévus initialement sur la période 2007-2013, seront prolongés d'une année. Afin de prendre en compte cette année supplémentaire, un abondement de 1/7 des enveloppes financières initiales, soit 83.644 € pour le Pays, sera proposé lors du vote du budget 2014.

Dans le contrat de Pays initial, l'enveloppe avait été répartie à hauteur de 70% pour notre Communauté de Communes et 30 % pour la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de retenir cette répartition pour l'abondement, soit 58.551 € pour notre territoire,
- d'affecter cette subvention au projet de Centre Aquatique, portant ainsi l'aide de la Région sur ce projet de 900.010 € à 958.561 € (conformément au plan de financement adopté lors de la séance du 9 juillet 2013).

En réponse à M. BOURGEOIS, M. BAUNE précise que le Conseil Communautaire sera vigilant sur les moyens mis en œuvre par Jura Habitat pour accélérer le traitement des dossiers.

Etude déplacement

La CPHJ se compose d'axes routiers fréquentés et de centres bourgs, parfois accidentogènes et mal adaptés aux problématiques de mobilité douce. Le Conseil Général propose aux collectivités du Jura dans le cadre d'un appel à projet, de réaliser un Schéma directeur des déplacements doux et d'étudier la problématique globale des déplacements.

Les objectifs sont les suivants :

- favoriser le report modal de la voiture particulière vers la mobilité active (vélo et piéton), collaborative (covoiturage et autres démarches innovantes) et le transport en commun,
- proposer des aménagements, des itinéraires et des continuités facilitant les modes doux
- tenir compte des futures contraintes économiques de déplacement.

Il est possible d'obtenir une aide du conseil général à hauteur de 50% de l'étude, de 15% de la Région Franche-Comté et de 15% de l'ADEME.

Plan de financement possible de l'étude

| Autofinancement CPHJ HT | CG 39 (50% HT) | ADEME FC (15% HT) | RFC (15% HT) | Coût total HT | Coût total TTC |
|-------------------------|----------------|-------------------|--------------|---------------|----------------|
| 4 000 € | 10 000 € | 3 000 € | 3 000 € | 20 000 € | 23 920 € |

Outils de communication

Afin de pouvoir communiquer sur le plan climat énergie territorial tout au long du projet, il a été demandé un devis pour réaliser des outils d'information du public (événements et salons) et des bâches d'annonce d'événements.

Il est possible d'obtenir une aide de la Région Franche-Comté et de l'ADEME à hauteur de 60% du coût de l'étude.

Plan de financement possible de l'étude

| Autofinancement (CPHJ et CCPN) TTC | ADEME Franche-Comté (30% TTC) | Région Franche-Comté (30% TTC) | Coût total HT | Coût total TTC |
|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------|----------------|
| 837 € | 628 € | 628 € | 1 750 € | 2 093 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 42 voix pour, 1 contre (M. GOYDADIN) et 3 abstentions (MM. BROCARD J., DONNIER MEROZ et DENISET),

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région indiquées dans le tableau ci-dessus, pour « l'étude énergétique agricole ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par 35 voix pour, 8 contre (MM. GOYDADIN, BOURGEOIS, GAY, KEMPF, DONNIER-MEROZ, MOUREY, BAUDOT et MME SAILLARD) et 3 abstentions (MM. CUSENIER, MATHIEU et DENISET)

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières précisées ci-dessus (ADEME, Conseil Général, Conseil Régional) pour l'étude « Schéma directeur des déplacements doux ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter le soutien financier de l'ADEME et du Conseil Régional tel que précisé ci-dessus, pour le financement des outils de communication.

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2013.7.12. Assainissement Pont du Navoy. Etude des réseaux et demande de subvention :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Le cabinet IRH a réalisé dans la période de 2011-2012 une étude et une cartographie de l'assainissement de Pont du Navoy, Monnet la Ville et Montigny sur Ain pour permettre de mieux appréhender les différents dysfonctionnements gênant l'exploitation de la station de Montigny sur Ain et l'évacuation des effluents de Jura Terroir.

Des prélèvements et mesures de débits complémentaires sont à effectuer à Pont du Navoy pour déterminer les actions à mettre en place.

Une aide à hauteur de 70% peut être sollicitée auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Le coût de l'opération est estimé à 4.330 € HT soit 5.178,68 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la réalisation d'une étude des réseaux d'assainissement de la Commune de Pont du Navoy,

☞ **SOLLICITE** pour ce programme, l'aide financière du Conseil Général du Jura et de l'Agence de l'Eau,

☞ **S'ENGAGE** à financer la part qui ne serait pas acquise au titre de ces subventions,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2013.7.13. Station d'épuration de Champagnole. Mise à jour du plan d'épandage :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Les Communes de Champagnole, Cize, Ney, Sapois, Equevillon et Saint Germain en Montagne sont raccordées sur la station d'épuration de Champagnole. Cette station traite des pollutions domestiques et industrielles raccordées au réseau et produit environ 800 tonnes de boues par an, stockées à l'abri des intempéries en attendant la période propice pour les valoriser en agriculture.

Aujourd'hui deux agriculteurs, Messieurs Chalumeau et Grandviennot, sont investis dans la filière d'épandage des boues de la station.

Le plan d'épandage actuel date de 2005, mais une opportunité de pouvoir disposer de plus de surface s'offre à La Communauté de Communes. En effet, Monsieur Granviennot souhaite mettre à disposition de nouvelles parcelles de cultures agricoles pour l'épandage de boues.

En concertation étroite avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs, un dossier de déclaration pourrait être présenté à la police de l'eau pour étendre le périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de Champagnole et remettre à jour l'étude pour une vision à plus long terme.

Il a été demandé un devis à l'entreprise SEDE qui avait effectué le plan d'épandage en 2005 et qui a la confiance des deux agriculteurs.

Après analyse de l'offre et négociation, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre du Bureau d'étude SEDE pour un montant de 2.900 € HT soit 3.103 € T.T.C et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes et de solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

M. GOYDADIN pense que les boues contiennent beaucoup de choses (médicaments...). M. BLONDEAU précise que cette filière est très contrôlée.

M. PERNOT regrette certaines attaques sur les analyses d'eau qui laissent penser que le traitement n'est pas fait.

M. SAILLARD précise que le SICTOM met à disposition des personnes subissant des traitements avec piqûres, un kit permettant de ne pas jeter ces déchets dans les ordures ménagères.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'offre du Bureau d'études SEDE pour l'extension du périmètre du plan d'épandage de Champagnole pour un montant de 2.900 € HT, soit 3.103 € TTC,

☞ **SOLLICITE** pour ce programme, l'aide financière du Conseil Général du Jura et de l'Agence de l'Eau,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le Bureau SEDE, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

. **CLECT** : rappel est fait aux communes de délibérer dans les meilleurs délais.

. **Accessibilité** : M. GIRAUD précise que 6 communes n'ont toujours pas délibéré. Le dossier ne peut donc pas être clôturé.

. **Plan Climat Energie Territorial** : 3 premiers débats publics décentralisés sont prévus et traiteront de la sobriété énergétique dans l'habitat et les déplacements :

- 18h00, jeudi 5 décembre – Oppidum de Champagnole
- 18h00, lundi 9 décembre – Salle Polyvalente de Nozeroy
- 18h00, mercredi 11 décembre – Mairie de Foncine-le-Haut

. **Centre Aquatique** : M. Thierry ROZE informe sur l'avancement du projet et précise que la première réunion de la Commission d'appel d'Offres aura lieu le 17 décembre prochain concernant la voirie d'accès et le parking.

. **Rivières** : M. BLONDEAU fait part de l'engagement de plusieurs communes de la Vallée de la Saine dans une démarche « rivière sauvage » avec une labellisation. Par ailleurs, des travaux seront à prévoir sur la Lemme.

Calendrier prévisionnel pour les prochaines réunions

- mardi 10 décembre : Bureau
- mardi 17 décembre : Conseil Communautaire

La séance est levée à 22h00.